



### Union européenne – Informations générales

- Accord Eurogroupe sur Plan de relance de 540 milliards d'€
- Paquet investissement +
- Mesures des organismes de sécurité sociale face au Covid-19

### Actualité européenne de la protection sociale

#### SANTE

- Epidémie Covid-19 : l'ensemble des institutions sur le pied de guerre.
- Question parlementaire sur les données d'essais cliniques.

#### FAMILLE/JEUNESSE

- Prestations familiales en Croatie, Grèce et Hongrie, outils d'une politique nataliste?
- Politiques familiales et Covid-19.

#### RETRAITE/VIEILLESSE

- Réformes estonienne et roumaine des pensions.
- Question parlementaire sur la pension minimale garantie et la discrimination de genre.

#### EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

- Plateforme européenne de lutte contre le travail non déclaré.
- Logement social et pauvreté des enfants

#### CJUE

- Droit aux prestations familiales des travailleurs frontaliers pour tous les enfants à charge.
- Formulaire A1 attestant de la législation applicable – procédure de dialogue et de conciliation.

#### Agenda Publications

REIF Info, veille européenne réalisée par :  
Arnaud Emériaux : +32 (0) 2 282 05 63  
Audrey Tourniaire : +32 (0) 2 282 05 59  
Anne-Claire Le Bodic : +32 (0) 2 282 05 64  
Pour vous désabonner, merci d'envoyer un mail à [info@reif-eu.org](mailto:info@reif-eu.org)

### FOCUS : SURE and next ?

Alors qu'il avait fallu au moins 5 années pour que Jean-Claude Juncker, l'ex-Président de la Commission européenne, puisse mobiliser 500 milliards d'euros dans le cadre du Fonds européen pour les investissements stratégiques, l'Eurogroupe a réussi « une sorte d'exploit » le 9 avril dernier en décidant de mobiliser plus de 540 milliards d'euros, un mois à peine après le confinement imposé par l'épidémie du COVID-19.

La possibilité d'un accord paraissait incertaine, notamment en raison du clivage fort et toujours persistant des Etats membres sur la question des corona bonds (euro-obligations liées au COVID-19 et visant à une mutualisation de la dette entre les Etats membres de l'UE). Si ce nouveau concept a envahi le débat public sans que l'on réussisse vraiment à l'opérationnaliser, le champ des possibles vers un approfondissement de l'Europe sociale et monétaire semble bel et bien ouvert.

Il est toutefois impératif que l'accord de l'Eurogroupe soit mis en œuvre le plus rapidement possible. Le temps presse. Alors que la France comptait au 15 avril plus de 8,7 millions de salariés en chômage partiel dont une très grande partie est couverte par une subvention de l'Etat, l'aide temporaire européenne d'urgence « SURE » visant à compléter les dispositifs nationaux de chômage partiel et d'aide aux travailleurs indépendants et précaires est particulièrement bienvenue et pourrait soutenir d'ici quelques semaines les dispositifs français.

Cependant, à moyen terme, sans une initiative européenne plus large qui éviterait une augmentation importante des niveaux de la dette publique dans des pays comme la France, l'Italie ou l'Espagne, les prêts à taux réduit via le mécanisme « SURE » ne contribueront que difficilement à diminuer le risque imminent d'endettement insoutenable.

Peut-être la conférence sur l'avenir de l'Europe qui doit (devait ?) s'ouvrir le 9 mai prochain et engager un processus de consultations citoyennes à travers l'UE sur deux ans pourrait-elle être l'opportunité de questionner la pertinence d'une révision des traités européens et plus généralement lancer une réflexion sur une Europe fédérale à 27 ou d'un noyau dur plus fédéral uni par le souci d'une convergence sociale et fiscale...

**78%** des ménages allemands sont sans enfant  
(Eurostat)

**95%**, Des infirmiers hospitaliers font face à des pénuries de médicaments  
(EAHP)

## Accord de l'Eurogroupe sur un plan de relance de 540 milliards d'euros.

Les ministres des finances des 19 Etats de la zone euro ainsi que ceux hors zone euro se sont entendus le 9 avril sur un plan de relance de plus de 540 milliards d'euros comprenant les éléments suivants :

- La mise en place de [l'instrument temporaire SURE](#) visant à apporter une aide complémentaire aux dispositifs nationaux de chômage partiel et d'aide notamment auprès des travailleurs indépendants. Cet instrument fournira une assistance financière uniquement pendant la durée de la crise et se fera sous forme de prêts accordés par la Commission aux États membres jusqu'à concurrence de 100 milliards d'euros au total, en s'appuyant autant que possible sur le budget de l'UE et sur les garanties volontaires fournies par les États membres au budget de l'UE. Cette proposition devrait être mise en œuvre sans délai dans le cadre du processus législatif. La position des États membres sur cet instrument d'urgence ne préjuge pas des futures discussions sur un régime européen de réassurance chômage permanent, tel que prévu dans le programme de la Commission européenne pour 2020 ;
- La mise en place d'un filet de sécurité via un recours facilité au [Mécanisme européen de Stabilité \(MES\)](#). La seule condition d'accès à la ligne de crédit du MES sera que les États membres de la zone euro qui demandent une aide s'engagent à utiliser cette ligne de crédit pour soutenir le financement national des coûts directs et indirects liés aux soins de santé, à la guérison et à la prévention en raison de la crise COVID 19. L'accès accordé sera de 2 % du PIB de l'État membre concerné à la fin de l'année 2009, à titre de référence. La ligne de crédit sera disponible jusqu'à la fin de la crise COVID 19 ;
- [L'initiative de la Banque européenne d'Investissement](#) de créer un fonds de garantie paneuropéen de 25 milliards d'euros, qui pourrait soutenir 200 milliards d'euros de financements pour les entreprises, en particulier les PME, dans toute l'UE, y compris par l'intermédiaire des banques nationales ;
- Un fonds de relance destiné à préparer et à soutenir la reprise, en finançant via le budget de l'UE des programmes conçus pour relancer l'économie conformément aux priorités européennes et en assurant la solidarité de l'UE avec les États membres les plus touchés. Un tel fonds serait temporaire, ciblé et proportionné aux coûts extraordinaires de la crise actuelle. Les aspects juridiques et pratiques d'un tel fonds, y compris sa relation avec le budget de l'UE, ses sources de financement et les instruments financiers innovants, seront discutés au [prochain Conseil européen le 23 avril](#).

*Pour plus d'informations, voir :*

<https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2020/04/09/report-on-the-comprehensive-economic-policy-response-to-the-covid-19-pandemic/>

## Adoption du paquet investissement +.

Un nouveau train de mesures pour l'initiative investissement a été publié le 2 avril 2020 et vient compléter le [premier paquet du 13 mars 2020](#) en mettant en place une

nouvelle logique de flexibilité dans l'utilisation des fonds européens. Ainsi, le nouveau paquet permet de mobiliser au maximum toutes les aides non utilisées des Fonds structurels et d'investissement européens par des transferts entre les fonds, entre les régions concernées et entre les lignes thématiques. En outre, certaines étapes de la procédure liées à la mise en œuvre et à l'audit des programmes seront simplifiées et un taux de cofinancement de 100 % par l'UE pourra être accordé pour l'exercice financier 2020-2021 pour financer des projets au titre de la politique de cohésion.

La Commission a également publié une fiche [Questions/Réponses](#) en réaction aux interrogations des parties prenantes.

Cette mesure s'inscrit dans la réponse de l'UE à l'impact socio-économique de la pandémie (voir aussi la brève sur l'accord de l'Eurogroupe décrivant l'instrument SURE).

*Pour plus d'informations, voir :*

[https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/statement\\_20\\_587](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/statement_20_587).

## **Mesures spécifiques mises en œuvre par les organismes de protection sociale européens dans le cadre de l'épidémie de COVID-19.**

ESIP, la Plateforme européenne de la protection sociale, a adressé un questionnaire à ses membres sur les mesures exceptionnelles prises en matière de prestations sociales, en particulier dans les situations de mobilité. Les réponses à ce questionnaire, dont celles des membres de la REIF, alimentent une page dédiée listant, pays par pays, les mesures mises en place et les sites internet de référence.

*Pour plus d'information, voir :* <https://esip.eu/covid-19-pandemic>

## Santé

### **Epidémie de Covid-19 : l'ensemble des institutions sur le pied de guerre.**

A la lecture des dizaines de décisions, lignes directrices ou comptes rendus de groupes de travail publiés quotidiennement, il ne semble pas que le travail des institutions soit entravé par l'impossibilité de réunions physiques. A tel point que, dans l'impossibilité d'en rendre compte de manière exhaustive, le présent article se concentrera sur quelques actualités phares.

Le Conseil a amendé le 14 avril le [budget 2020](#) afin de prendre en compte les dépenses induites par la lutte contre l'épidémie. Les révisions permettent notamment de financer le soutien d'urgence aux systèmes de santé (stocks d'équipements, hôpitaux temporaires, transport transfrontalier de patients), de (co)organiser les rapatriements de citoyens européens ou encore d'augmenter la dotation de l'ECDC.

Au moment du bouclage de ce REIF-Info, la publication d'orientations générales de la Commission européenne en matière de stratégies de déconfinement, promouvant une approche concertée entre Etats membres, est également attendue de manière imminente. Elles feront suite à des orientations plus spécifiques sur [l'utilisation d'applications mobiles](#) dans le cadre du déconfinement.

Au Parlement européen, les travaux se poursuivent également à distance, et permettent notamment l'organisation de débats avec la Commission. Interrogé par la [Commission du Marché intérieur](#), le Commissaire à la Justice et aux Consommateurs Didier Reynders a notamment évoqué l'ouverture d'un dialogue avec la Chine afin de renforcer les contrôles qualité sur les équipements de protection personnelle. Par ailleurs, les coordinateurs de la [Commission de l'Environnement, la Santé publique et la sécurité alimentaire](#), organisent des échanges hebdomadaires avec la Commissaire Kyriakides. Avec l'objectif de s'impliquer plus concrètement et solidairement dans la gestion de crise, le Président du Parlement européen Davide Sassoli a annoncé la [mise à disposition](#), à Strasbourg, de locaux désormais vides pour créer un centre de dépistage ainsi que celle, à Bruxelles, de ses services de restauration et de chauffeurs pour soutenir soignants et sans-abris.

Les agences de l'UE restent également entièrement mobilisées. Sollicité par le Comité de la sécurité, le Centre de contrôle et de prévention des maladies travaille notamment à l'élaboration d'une méthodologie pour évaluer la mortalité due au COVID-19. Enfin, l'Agence européenne du médicament (EMA) a finalisé la composition et la lettre de mission de sa [task force COVID-19](#). Placée sous l'autorité du Comité pour les médicaments à usage humain, elle sera notamment chargée d'identifier les potentiels traitements prometteurs, de faciliter les essais cliniques ou encore de contribuer à leur évaluation ainsi qu'aux activités de pharmacovigilance.

*Pour plus d'informations, voir :* [https://ec.europa.eu/info/live-work-travel-eu/health/coronavirus-response\\_fr](https://ec.europa.eu/info/live-work-travel-eu/health/coronavirus-response_fr)

## Question parlementaire sur la publication des données d'essais cliniques.

Suite aux révélations de BUKO et TranspariMED sur le taux de publication extrêmement bas des résultats d'essais cliniques par les hôpitaux universitaires allemands, l'eurodéputé Patrick Breyer (Verts-ALE/DE) s'est emparé du sujet en adressant une question à la Commission. Il y demande notamment des éclaircissements sur l'étendue de l'obligation de publication de ces résultats dans la base de données [EudraCT](#).

Dans sa réponse, le 6 avril 2020, la Commissaire à la Santé Stella Kyriakides rappelle que la publication doit intervenir dans les 12 mois, 6 en ce qui concerne les médicaments à usage pédiatrique. Elle estime que depuis la [lettre conjointe](#) de la Commission, de l'EMA et des Chefs d'Agence du Médicament clarifiant les obligations de chacun en juin 2019 et le suivi régulier du sujet au niveau des groupes d'experts du Conseil, le taux de publication s'est nettement amélioré. Elle rappelle également que c'est aux Etats membres de s'assurer de la mise à disposition des résultats des essais qu'ils ont autorisés, et que le Règlement 536/2014 leur octroie la possibilité d'imposer des sanctions financières.

Pour plus d'informations, voir : [https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-9-2020-000001\\_EN.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-9-2020-000001_EN.html)

## Famille/Jeunesse

### Nouvelles prestations familiales en Croatie, Grèce et Hongrie, outils d'une politique nataliste?

Le Réseau européen des politiques sociales (ESPN) a publié de nouveaux rapports Flash sur le développement de certaines politiques sociales dans plusieurs Etats de l'UE. Sont mises en avant des mesures natalistes comme la compensation financière supplémentaire mise en place par Zagreb depuis 2016 pour les parents de trois enfants et plus sans emploi ou l'exemption du paiement de l'impôt sur les personnes physiques pour les femmes ayant au moins 4 enfants en Hongrie depuis le mois de janvier 2020. Le rapport dédié à la Grèce présente l'allocation de naissance d'un montant de 2 000 euros versée aux femmes résidant légalement et de manière permanente en Grèce pour tout enfant né après le 1er janvier 2020.

Pour plus d'informations, voir :

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=89&furtherNews=yes&newsId=9641&langId=en>

### Mesures nationales en matière de politiques familiales en réponse au Covid-19.

La Plateforme européenne d'investissement dans l'enfance a recensé certaines mesures de soutien pour les familles dans le contexte de la crise de Covid-19. Ainsi, l'Irlande a pris plusieurs mesures pour soutenir le secteur de l'accueil du jeune enfant,

parmi lesquelles le remboursement par des fonds publics des frais de personnel pour les garderies privées ou le paiement d'un complément de salaire pour que les employés ne quittent pas le secteur. En Italie, le département de la politique familiale a lancé le projet #CiStoDentro pour tous les enfants et les jeunes qui sont isolés en raison de l'épidémie de COVID-19; en Grèce et au Luxembourg des plateformes sont développées pour assister professeurs et élèves/étudiants dans l'apprentissage à distance. L'Allemagne a annoncé une allocation d'urgence pour enfants destinée aux familles à faible revenu qui pourraient être confrontées à des difficultés financières supplémentaires en raison de l'épidémie de COVID-19. Les familles recevront une allocation allant jusqu'à 185 € par enfant et par mois, en fonction de leurs revenus du mois précédent.

*Pour plus d'informations, voir :*

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=89&furtherNews=yes&newsId=9643&langId=en>

## Retraite/Vieillesse

### **Rapports Flash sur les réformes estonienne et roumaine des pensions.**

Le Réseau européen de politique sociale (ESPN) a publié le 1<sup>er</sup> avril de nouveaux Rapports Flash dont deux présentant les dernières réformes des pensions en Estonie et en Roumanie.

En janvier 2020, l'Estonie a adopté une réforme des retraites rendant volontaire l'adhésion au régime légal de retraite par capitalisation, c'est-à-dire que les assurés pourront choisir de retirer leur argent ou de suspendre le versement pour leur pension. Bien que les décideurs politiques, les partenaires sociaux et les experts s'accordent à dire que les performances du régime devraient être améliorées, leurs avis divergent sur la manière d'y parvenir. La Roumanie a de son côté récemment approuvé un projet de loi qui abolit tous les régimes spéciaux, à l'exception de ceux des militaires et des policiers.

*Pour plus d'informations, voir :*

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=89&furtherNews=yes&newsId=9632&langId=en>

### **Question parlementaire et réponse de la Commission européenne sur la pension minimale garantie et la discrimination de genre.**

L'eurodéputée polonaise Sylvia Spurek (PL/S&D) a interrogé le 17 octobre 2019 la Commission sur la question de savoir si celle-ci préparait une stratégie européenne visant à éliminer l'écart de rémunération entre les sexes dans l'UE et si celle-ci prévoyait de réaliser des études ou des recherches sur l'opportunité d'introduire une pension garantie égale pour les femmes et les hommes dans l'UE. La Commission a répondu le 7 avril 2020 en rappelant qu'Eurostat publie régulièrement des statistiques

sur l'écart entre les pensions des hommes et des femmes et qu'un processus de consultation sur la transparence des rémunérations a été lancé simultanément à [la stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2020-2025 adoptée le 5 mars 2020](#), afin de mettre en œuvre le principe de l'égalité de rémunération pour un travail égal ou de même valeur.

*Pour plus d'informations, voir :*

[https://www.europarl.europa.eu/RegData/questions/reponses\\_qe/2019/003354/P9\\_RE\(2019\)003354\\_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/questions/reponses_qe/2019/003354/P9_RE(2019)003354_EN.pdf)

## Emploi et affaires sociales

### Rapport d'évaluation de la plateforme européenne de lutte contre le travail non déclaré.

La Commission européenne a publié le 2 avril un rapport d'évaluation des activités de la plateforme européenne de lutte contre le travail non déclaré lancée en 2016 pour renforcer la coopération entre les États membres, en vertu de la décision (UE) 2016/344. Le rapport rend compte des activités de la plateforme en ce qui concerne la coopération et l'action conjointe, l'apprentissage mutuel et l'amélioration des connaissances. Selon l'exécutif européen, il existe de nombreuses possibilités d'approfondir l'apprentissage mutuel entre les autorités des États membres et d'améliorer l'efficacité des mesures de lutte contre le travail non déclaré, en particulier par un meilleur partage des données, une amélioration de l'analyse des données et de l'évaluation des risques, ainsi que par une meilleure coopération transfrontalière. Ces améliorations pourraient en partie être obtenues en développant davantage les systèmes d'information au niveau de l'UE, qui seraient utilisés non seulement pour identifier les entreprises à haut risque à des fins d'inspection, mais aussi pour mieux cibler les approches préventives. La plateforme a vocation à être intégrée au sein de l'Autorité européenne du Travail fin 2021 afin d'en constituer un groupe de travail permanent.

*Pour plus d'informations, voir :* <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52020DC0129&from=EN>

### Rapport Logement social et pauvreté des enfants

La Commission européenne a publié un rapport sur l'interconnexion entre l'accessibilité à un logement décent et la lutte contre la pauvreté des enfants et sur les moyens de favoriser leur bien-être et leur inclusion sociale. Le document fournit également des exemples de politiques et mesures nationales destinées à améliorer les conditions de logement des enfants au sein de l'UE. Un éclairage est donné sur les opportunités de financement par certains fonds européens tels que le Fonds social européen (FSE) ou InvestEU.

*Pour plus d'informations, voir :*

<https://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=22514&langId=en>

## CJUE

### **Droit aux prestations familiales des travailleurs frontaliers pour tous les enfants à charge.**

Dans l'affaire C-802/18, la Cour de Justice de l'UE (CJUE) a jugé, sur la base du Règlement sur la liberté de circulation et le principe de non-discrimination, qu'un Etat ne peut refuser de verser une allocation familiale pour l'enfant du conjoint d'un travailleur frontalier sans lien de filiation avec celui-ci, alors que la même prestation lui serait versée s'il était résident. En effet, suite à une modification de la législation luxembourgeoise en matière de prestations familiales, les travailleurs frontaliers sont exclus du bénéfice des allocations familiales pour les enfants de leurs conjoints.

Dans cette affaire, un travailleur frontalier, employé au Luxembourg et résidant avec sa famille en France s'était ainsi vu refuser le paiement par la Caisse du Luxembourg de prestations familiales pour la prise en charge de la fille de son épouse, vivant avec eux. La Cour a estimé que l'allocation familiale versée au Luxembourg pour les enfants du conjoint constitue un avantage social et une prestation de sécurité sociale ; elle est donc soumise au principe de l'égalité de traitement. Dès lors l'exclusion des travailleurs frontaliers du bénéfice de cette prestation constitue une discrimination fondée sur la nationalité, contraire au droit de l'UE.

*Pour plus d'informations, voir :*

<http://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?text=&docid=224888&pageIndex=0&doclang=FR&mode=lst&dir=&occ=first&part=1&cid=2964666>

### **Formulaire A1 attestant de la législation applicable – procédure de dialogue et de conciliation.**

Dans les affaires jointes C-370/17 et C-37/18, la Cour de Justice de l'UE (CJUE) a jugé, sur la base des Règlements européens de coordination de sécurité sociale, qu'un Etat membre ne peut constater l'existence d'une fraude et écarter les formulaires A1 attestant de la législation applicable qu'après s'être assuré que la procédure de dialogue et de conciliation prévue à l'article 84 bis, paragraphe 3 a été enclenchée et que l'institution émettrice du formulaire a été mise en mesure de réexaminer le bien-fondé de la délivrance des formulaires et de prendre position, dans un délai raisonnable, sur ces éléments, le cas échéant en annulant ou en retirant les certificats en cause. Ces affaires concernaient deux litiges opposant, pour le premier, la Caisse de retraite du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile (CRPNPAC) à Vueling Airlines SA et, pour le second, Vueling à M. Jean-Luc Poignant, au sujet de formulaires A1 émis par l'institution espagnole compétente concernant le personnel navigant de Vueling exerçant ses activités à l'aéroport Roissy – Charles de Gaulle (France).

*Pour plus d'informations, voir :*

<http://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?text=&docid=224892&pageIndex=0&doclang=FR&mode=lst&dir=&occ=first&part=1&cid=5772269>

*et le communiqué de presse de la CRPN :* <https://www.crpn.fr/blog/lutte-contre-la-fraude-au-detachement-dans-le-secteur-du-transport-aerien-copy/>



***2019 EAHP Medicines shortages report, « Medicines shortages in the hospital sector – prevalence, nature and impact on patient care », EAHP, 55 p.***

L'EAHP, Fédération européenne des pharmaciens hospitaliers, a publié son rapport 2019 sur les pénuries de médicaments, sur la base de résultats collectés entre novembre dernier et mi-janvier auprès de différentes catégories de personnels de santé. Alors que la possibilité d'initiatives européennes pour rendre l'UE moins dépendante aux substances actives produites dans les pays tiers, discutée depuis quelques mois, est d'une actualité indéniable dans le contexte de l'épidémie de COVID-19, cette étude pèsera au moment d'évaluer les possibles options politiques en la matière.

95% des pharmaciens hospitaliers sondés estiment que les pénuries sont un problème majeur dans l'établissement où ils exercent. La plupart des répondants, infirmières mises à part, ont également expérimenté à titre personnel, dans l'année écoulée, l'impact des pénuries sur la santé d'au moins l'un de leurs patients. Ce sont les antibiotiques, les traitements oncologiques et les anesthésiants qui sont rapportés comme le plus fréquemment manquants.

Parmi les mesures proposées par les sondeurs, les répondants ont estimé que celles visant une meilleure information (système de notification précoce, amélioration de la communication le long de la chaîne) auraient le plus d'impact pour réduire les pénuries et leur impact.

*Pour plus d'informations, voir :*

[https://www.eahp.eu/sites/default/files/eahp\\_2019\\_medicines\\_shortages\\_report.pdf](https://www.eahp.eu/sites/default/files/eahp_2019_medicines_shortages_report.pdf)

***Frank Vandembroucke, Sofia Fernandes, «SURE, un catalyseur bienvenu pour une réassurance chômage européenne », Institut Notre Europe, Avril 2020, 12 p.***

Sofia Fernandes, chercheuse senior à l'Institut Jacques Delors, et Frank Vandembroucke, professeur à l'Université d'Amsterdam et conseiller pour l'Institut Jacques Delors, publient un *policy paper* sur la proposition de règlement du Conseil « SURE » visant à mettre en place une aide complémentaire par sous forme de prêts octroyés par la Commission européenne aux dispositifs nationaux de chômage partiel et d'aide aux travailleurs indépendants. Les auteurs mettent en avant les mérites d'une telle proposition tout en signalant les limites qu'elle soulève. Des régimes permettant d'éviter les licenciements pendant un certain temps ne peuvent, selon eux, être la seule solution pour lutter contre le chômage. La mise en place de SURE est une avancée importante dans l'organisation de la solidarité européenne, mais elle ne dispense pas de progresser dès maintenant vers un régime européen d'assurance chômage à part entière, dont elle doit servir de catalyseur.

*Pour plus d'informations, voir :*

<https://institutdelors.eu/wp-content/uploads/2020/04/PP251.FernandesVandembrouck-FR.pdf>

La Représentation des Institutions Françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne (REIF) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne.

Depuis le 01 avril 2015, elle regroupe toutes les branches du régime général pour les travailleurs salariés et indépendants et le régime agricole : l'assurance maladie (CNAM), la retraite (CNAV), la famille (CNAF), le recouvrement (ACOSS), la mutualité sociale agricole (CCMSA), ainsi que l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (UCANSS). Le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS) et la Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l'Aéronautique Civile (CRPNPAC) l'ont également rejoint.

